

Tuteur référent/Maître d'apprentissage



Formations continues

www.irts-poitou-charentes.org

Une formation labellisée par la CPNE

La formation de « tuteur référent » proposée s'appuie sur les critères définis par la Commission Nationale de l'Emploi. Formation labellisée par la CPNE : avis de conformité n° TR19-01.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Savoir situer son rôle et ses missions dans le cadre global de l'institution et de son projet
- ✓ Construire un plan d'accueil et d'intégration
- ✓ Apporter des connaissances sur les dispositifs publics de qualification, d'intégration et d'insertion professionnelle
- ✓ Connaître les diplômes ou qualifications du secteur et les dispositifs de V.A.E.
- ✓ Développer des modes de coopérations collectives et des outils de communication au sein de l'équipe et des partenaires
- ✓ Évaluer les besoins du parcours de chaque stagiaire en cohérence avec les possibilités locales
- ✓ S'approprier la demande de conduite de projet
- ✓ Construire et formaliser des procédures et méthodes d'intervention (analyser, diagnostiquer, transmettre, évaluer)
- ✓ Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé

Une formation modulaire

- ✓ Dispositifs de qualification, d'intégration et d'accès à l'emploi dans le secteur
- ✓ La fonction du tuteur
- ✓ Construire l'accompagnement dans le contexte local
- ✓ Construire sa compétence de tuteur - accompagnateur
- ✓ Mise en œuvre de la fonction de tuteur (Acquérir la technicité du tutorat)
- ✓ Suivi personnalisé du projet d'accompagnement tuteur

Démarche pédagogique

Les apports théoriques, associés à une réflexion collective doivent permettre à chaque participant d'interroger sa pratique dans son cadre institutionnel et au regard du public accompagné. Cette formation favorise une démarche pragmatique à partir d'études de cas ou de mises en situation.

Reconnaissance des acquis antérieurs des stagiaires

Des allègements de formation pourront être obtenus pour les professionnels bénéficiant des formations suivantes :

- BTS d'Assistance de Direction (40 heures)
- Maître d'apprentissage (non validé)
- Formateur de terrain (non validé)

Les professionnels disposant du titre de maître d'apprentissage ou de formateur de terrain ainsi que ceux disposant du D.U. formateur de terrain sont complètement dispensés de la formation de tuteur. Seul les candidats qui le souhaiteront pourront bénéficier de 40 heures de formation

Organisation de la formation :

17 jours (120 heures de formation) -

5 regroupements de 3 jours et 1 de 2 jours

Dates : Poitiers* : mars à nombre 2011

Possibilité d'organisation d'un groupe à La Rochelle, Saintes ou Angoulême *

*sous réserve d'un nombre suffisant de candidats

Public :

Tout salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction de tuteur.

Lieu de la formation

I.R.T.S. Poitou-Charentes 1 rue Guynemer à Poitiers.

Possibilité d'organisation intra institutionnelle

Évaluation

* Assiduité aux sessions de formation

* Validation du projet d'accompagnement tuteur réalisé par chaque stagiaire (20 pages)

Validation :

Une attestation de formation est délivrée par l'IRTS.

Coût de la formation

* Coût inscription individuelle : 1 380 € par personne

Inscriptions

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles en téléchargement sur le site IRTS ou par courrier auprès du secrétariat Pôle Formations Continues

www.irts-poitou-charentes.org

Contacts

Lidia SANCHEZ, secrétariat Pôle Formations Continues

formations-continues@irts-pc.eu

☎ 05.49.37.60.05

Laurence BIDAUD, Responsable Pôle Formations Continues

bidaud.laurence@irts-pc.eu

☎ 05.49.37.76.65

Institut Régional du Travail Social - Poitou-Charentes
- formations continues -

formations-continues@irts-pc.eu

1, rue G.Guynemer BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 37 60 00 - Fax. 05 49 53 28 39 - www.irts-poitou-charentes.org

N° SIRET : 775 716 152 00019